



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences alarmantes de l'éolien sur la biodiversité

Question écrite n° 5093

Texte de la question

M. Guillaume Bigot attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les conséquences alarmantes du développement éolien sur la biodiversité, en particulier sur les espèces protégées. Le cas récent de l'aigle royal tué par une éolienne du parc de Bernagues dans l'Hérault illustre tristement les dégâts causés par ces infrastructures industrielles sur la faune. Ce drame n'est pas un incident isolé, mais s'inscrit dans une série. La société exploitante, filiale du groupe Valeco, fait actuellement l'objet de poursuites judiciaires pour négligence répétée et destruction d'espèce protégée sans dérogation légale. L'impact des éoliennes ne se limite pas à la seule mortalité directe des espèces protégées. La construction des parcs éoliens nécessite une bétonisation importante des sols. Selon les données du secteur, chaque éolienne de 3 MW requiert une fondation de béton armé pouvant atteindre 800 tonnes, renforcée par 40 tonnes d'acier. Dans le Territoire de Belfort, département aux caractéristiques peu propices à l'éolien terrestre avec sa superficie limitée de 609 km² et son relief vallonné, plusieurs projets éoliens sont néanmoins à l'étude, comme à Morvillars, Roppe et Chèvremont. Ces projets soulèvent des inquiétudes légitimes quant à leur impact cumulé sur la biodiversité locale et les sols du département. En dépit des affirmations selon lesquelles le béton serait inerte et sans incidence particulière, l'artificialisation massive et durable qu'il engendre perturbe l'écosystème souterrain et l'écoulement naturel des eaux, menaçant ainsi la biodiversité des sols sur lesquels repose la sécurité alimentaire française. Face à cette situation préoccupante, M. le député demande à Mme la ministre quelles mesures concrètes le Gouvernement compte prendre pour réévaluer l'impact environnemental réel des socles de béton des éoliennes sur les sols agricoles et la biodiversité. Il souhaite également savoir si le ministère envisage de renforcer les études d'impact environnemental préalables aux autorisations d'implantation d'éoliennes, en accordant une attention particulière aux cumuls d'artificialisation des sols dans des départements à forte densité comme le territoire de Belfort. Enfin, il lui demande si le Gouvernement prévoit d'imposer des compensations écologiques plus substantielles aux promoteurs éoliens pour contrebalancer efficacement la bétonisation et l'artificialisation des terres agricoles engendrées par ces installations industrielles.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Bigot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5093

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1760